

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Délibération n°D-CA/2018-044

Le conseil d'administration s'est réuni le 03 avril 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 23 mars 2018.

- VU le code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et L712-6-1 ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU le règlement intérieur de l'Université ;
- VU l'avis du Conseil de Gestion de la Faculté de Pharmacie en date du 15 février 2018 ;
- VU le relevé de décisions de la Commission des conventions en date du 22 juin 2017 ;
- VU l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 26 septembre 2017 ;

**Point de l'ordre du jour :** II<sup>ème</sup> Partie – P5.4 – Accord-cadre entre Paris Descartes et l'Université Nationale de la Patagonie San Juan Bosco (UNPJSB), Argentine.

**Exposé de la décision :**

La présente convention est mise en place pour encadrer la collaboration et les futures activités de recherche entre les deux établissements.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver les conditions de collaboration relatives à cet accord.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 20 Abstentions : 4 Votes exprimés : 20 Contre : 0 Pour : 16</p>
--

Fait à Paris, le 11 AVR. 2018

Le Président



Frédéric DARDEL

*En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.*

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Publié sur le site internet de l'Université le : 11 AVR. 2018  
Transmis au Recteur le :

11 AVR. 2018